

Au Conseil Intercommunal

Préavis 02/2017

relatif à une demande de crédit de CHF 46'000.00 financé par le fonds de rénovation destiné au remplacement et à la réparation des stores extérieurs et leur motorisation du collège « Le Cordex » à Genolier

---

*Membres du CODIR – dicastère « Bâtiments & terrains »  
M. Scott ADAMS et M. Gérald GIRARDET*

Monsieur Le Président,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

### **But du préavis**

Le but du présent préavis est d'octroyer au CODIR AISGE un crédit visant à permettre la réparation globale des stores extérieurs du collège « Le Cordex » à Genolier, propriété de l'AISGE.

### **Exposé des motifs**

La construction du bâtiment scolaire « Le Cordex » date de 2006. Un certain nombre de stores extérieurs ne peuvent, aujourd'hui, plus être réparés et doivent être changés. Les moteurs nécessaires à l'utilisation de ces stores doivent soit tous être contrôlés et les défectueux remplacés soit purement et simplement changés si le prestataire choisi n'est pas en mesure de vérifier les moteurs d'un autre fabricant.

L'AISGE a pu, ces dernières années procéder, au coup par coup, à l'entretien ou la réparation des stores défailants tant bien que mal ; à ce jour, plus aucun des 183 ne peut, ni être monté, ni être descendu. Les enseignants doivent travailler dans des salles où les stores sont en partie, soit levés, soit baissés. Cette situation existe depuis plus de deux ans et doit absolument être changée.

Ainsi, plutôt que de procéder à des petites réparations qui ne durent pas et de porter une somme plus importante chaque année au budget, le CODIR estime qu'il est plus judicieux de procéder à une réparation globale, soit de remplacer les stores déchirés, contrôler la totalité des moteurs et changer ceux défectueux et reprogrammer le système de commande pour éviter des montées et descentes intempestives comme constatés précédemment. Ce préavis comprend la totalité des stores du collège « Le Cordex » afin d'éviter des surcoûts liés principalement aux nombreux déplacements, travaux en régie, location de nacelle, etc.

Ces importants travaux devraient être réalisés durant la période des vacances scolaires de l'été 2017 au plus tard.

## Aspects financiers

En se basant sur l'offre la plus pertinente que nous avons reçu, les coûts se répartissent comme suit : (HT)

01	Tiges de guidages	CHF	505.15
02	Barres de chutes	CHF	482.30
03	Remplacement de toile	CHF	5'609.60
04	Contrôle des moteurs des stores (183)	CHF	10'028.40
05	Moteurs de stores (estimation)	CHF	3'681.70
06	Automatismes Somfy	CHF	4'629.20
07	Moyen nécessaire à la sécurité, nacelle	CHF	3'635.85
08	Main d'œuvre supplémentaire	CHF	2'040.00
09	Modification de la programmation	CHF	1'056.45
10	Mise en conformité (estimation)	CHF	7'500.00
11	Réserve pour divers et imprévus	<u>CHF</u>	<u>5'000.00</u>
	<i>Sous-total</i>	<i>CHF</i>	<i>44168.65</i>
	Rabais -3%	CHF	- 1'325.05
	Escompte -2%	<u>CHF</u>	<u>- 856.85</u>
	<i>2° sous-total</i>	<i>CHF</i>	<i>41'986.75</i>
	TVA 8%	CHF	3'358.95
	<b>Total TTC</b>	<b><u>CHF</u></b>	<b><u>45'345.70</u></b>

## Conséquences financières pour l'AISGE

Le crédit sera financé par le fonds de rénovation et amorti en une seule fois.

## Conclusions

Fondée sur ce qui précède, le CODIR AISGE propose au Conseil Intercommunal de prendre la décision suivante :

- Vu la demande de crédit de CHF 46'000.00 financé par le fonds de rénovation destiné au remplacement et à la réparation des stores extérieurs et leur motorisation du collège « Le Cordex » à Genolier.
- Ouï le rapport de la commission ad hoc « Bâtiments » et le rapport de la commission « Gestion/Finances »
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour
- Décide d'accorder au CODIR AISGE le crédit de CHF 46'000.00 financé par le fonds de rénovation destiné au remplacement et à la réparation des stores extérieurs et leur motorisation du collège « Le Cordex » à Genolier.

Ainsi délibéré par le CODIR AISGE dans sa séance du 15 mars 2017 pour être soumis à l'approbation du Conseil Intercommunal.

Au nom du CODIR AISGE :

La Présidente :  La secrétaire : 

1272 Genolier  
tel. 032 366 42 91  
Association Intercommunale  
Genolier & Emery

Florence RATTAZ Dominique ALTHAUS